

rapport
d'activité

2024

POLYCOÛNES

1.	Présentation du service	3
2.	2024 dans les grandes lignes	4
2.1.	Faits marquants	4
2.2.	Ressources Humaines	5
2.3.	Evaluation / démarche qualité	6
3.	Le public accompagné	6
3.1.	Les nuitées	7
3.2.	Typologie des personnes accompagnées en 2024	7
3.2.1.	Sexe / âge (cumul sur l'année).....	7
3.2.2.	Composition et caractéristiques des ménages accueillis	8
3.2.3.	Nationalité des personnes accompagnées	9
3.2.4.	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	9
3.2.5.	Ressources des personnes accompagnées en 2024	9
4.	L'accompagnement	10
4.1.	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement	10
4.1.1.	Organisation générale.....	10
4.1.2.	Focus sur la tenue des permanences hebdomadaires au sein de PolyGônes.....	10
4.1.3.	Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre	11
4.2.	Les entrées	11
4.3.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	12
4.3.1.	Typologie du public	13
4.3.2.	Remobilisation vers l'emploi	14
4.4.	Actions collectives	15
4.5.	Les sorties	16
4.5.1.	Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/24) ..	16
4.5.2.	Les orientations des personnes sorties.....	17
4.6.	Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif 18	
4.6.1.	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024.....	18
4.6.2.	Durée de séjour des personnes sorties en 2024	19
5.	Partenaires spécifiques et financiers	19
6.	Conclusion et perspectives	21

1. Présentation du service

Etablissement	POLYGONES
Adresse	273 rue du 04 août 1789 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.32.81.08.90
Fax	
Email	v.trembly@alynea.org
Nom du directeur·trice - Général	Philippe IMBERT
Pôle de rattachement	Pôle accompagnement et hébergement diffus
Nom du directeur·trice de pôle	Sophie HINSCHBERGER
Nom du chef·fe	Véronique TREMBLY
N° finess	69 004 436 7
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	01/01/2016

Offrir la possibilité à des personnes à la rue, fragilisées par un parcours d'errance, en situation de précarité sociale et de santé d'être accompagnées dans le cadre d'un hébergement en appartement autonome. L'équipe pluridisciplinaire mène un accompagnement en multi référence qui se veut aussi bien individuel que collectif.

Chiffres clefs	
Capacité d'accueil	CHRS : 20 places en insertion
Typologie d'accueil	Diffus : 16 appartements (studio à T2) 1 module dans le cadre du partenariat avec la villa d'Hestia
Public cible	Isolé (hommes ou femmes) ou couple sans enfants en situation d'errance/Précarité sociale et de santé
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées en 2024	CHRS : 23 AVAL CHRS : 6 (dont 1 personne sortie en 2024) ORAR : 2 (fin de dispositif)

Chiffres clefs	
	DMLA : 1 (fin de dispositif) AVAL DMLA : 2 IML LDA : 5 (dont 2 ayant démarré en 2024) Total : 34 personnes différentes
Nbre d'admission	CHRS : 6 IML LDA : 2
Nbre de sorties - et motif.	CHRS : 7 personnes : - 1 expulsion (1 couple suite procédure) - 1 fin de prise en charge - 1 décès - 1 sortie ACIA - 2 passages en IML DMLA : 1 personne - 1 glissement de bail IML LDA : 4 personnes -4 glissements de baux
Taux d'occupation	CHRS : 73 % IML LDA : 65 %
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	10
Financiers	CHRS : DDETS/ARS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2024 (des personnes présente au 31/12/24)	CHRS : 17 mois ORAR : 46 mois (reste 2 personnes sont une devrait sortir début 25) IML LDA : 11 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024	CHRS : 22 mois IML LDA : 15 mois
Nbre d'ETP au 31.12.2023 (CHRS CPOM)	3.75

2. 2024 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

- Après 18 mois d'instabilité pour le service concernant le poste infirmier, l'équipe est au complet depuis le mois d'avril 2024. L'arrivée de l'infirmière a permis de faire bénéficier au public de ses compétences et mettre en œuvre pleinement l'accompagnement global correspondant au cadre d'intervention du service. Son arrivée a également permis à l'équipe et spécifiquement à l'infirmière de reprendre place dans les instances de réseau en lien avec le champ de la précarité-santé (RSRH, commission santé FAS AURA, CLSM de Villeurbanne, groupe ressources CSAPA). Afin de partager les pratiques et ressources, un groupe d'échanges entre pairs IDE s'est constitué à Alynea. Deux rencontres ont déjà eu lieu en 2024.

- L'équipe de PolyGônes a également consacré du temps tout au long de l'année à la réécriture de son projet d'établissement, travail pour lequel nous avons bénéficié d'un accompagnement par l'ENSEIS. Nous passons à l'étape de sa mise en page avant sa diffusion.
- Le DUER (document unique d'évaluation des risques) a été élaboré en début d'année 2024 ; Une consultation auprès de l'équipe sur les différentes thématiques a été menée par un prestataire, ce qui a permis d'élaborer les plans d'actions et mesures de prévention.
- L'équipe a travaillé à la proposition d'un projet de déploiement pour le service, proposition qui a fait l'objet d'une présentation devant nos représentants financeurs DDETS et ARS au mois de juin 2024. Cette rencontre a permis d'argumenter l'intérêt de pouvoir développer des places « hors les murs » et de compléter notre offre d'hébergement dans le cadre du CHRS par l'occupation de 5 logements du service sous un format de « lieux de vie ». Ces propositions motivées par une volonté de toujours s'adapter au plus près des besoins du public, sont en attente d'une possibilité de financement.
- Cinq résidents du service sont partis en séjour à la montagne au mois d'octobre dernier bénéficiant du partenariat en place entre Alynea et l'association 824000. Tout au long de la semaine, accompagnés par deux salariés de PolyGônes et bénévoles de 824000, les résidents ont découvert le paysage Briançonnais et se sont surpassés à l'occasion de différentes activités (escalade, via ferrata, randonnée...), bravo à tous !

2.2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2023	En ETP inscrit au CPOM / CPOF
CHRS		
Chef de service	1	0.50
Infirmier	0	1
Médecin	0	0.20
Intervenantes sociales	2	1.75
CISP	1	0.10
Assistante administrative	1	0.20
Total CPOM CHRS	5	3.75
ORAR et DMLA		
Chef de service	1	0.2
Intervenante sociale	1	0.13
Référent hébergement	1	0.1
Total hors CHRS	3	0,4
IML		
Chef de service	1	0.1
Intervenante sociale	2	0.25

Total IML	3	0.35
-----------	---	------

2.3. Evaluation / démarche qualité

En juin 2024, le CHRS REGIS a fait l'objet de sa première évaluation dans le cadre du nouveau référentiel HAS. En tant qu'extension de Régis, l'établissement PolyGônes a été concerné par cette évaluation. Le service a été visité, professionnels et personnes accompagnées interviewés. Les points positifs relevés à l'occasion du bilan des deux journées d'évaluation sont de plusieurs ordres :

- Une expertise de l'accompagnement
- Une connaissance des besoins
- Une connaissance partenariale
- Une qualité d'adaptation selon les situations de parcours
- Des compétences au niveau de la santé (sans être 1 établissement médicalisé)
- Un respect de la dignité de la personne

Concernant les points à améliorer, PolyGônes est concerné plus spécifiquement par les points suivants :

- Formation à la bientraitance à mettre en place
- Une meilleure connaissance des recommandations de bonnes pratiques de la HAS en vue d'un renforcement de compétences et d'une parfaite intégration dans les pratiques-

Un plan d'actions correctives concernant uniquement les critères impératifs non atteints a été élaboré. Ils concernent les thématiques suivantes :

- Mise en place d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence
- Mise en place d'un CVS
- Rédaction d'une procédure de recueil des plaintes et réclamations accessibles à chaque salarié et exploitée mensuellement en réunion d'équipe et en CVS
- Rédaction d'un plan de gestion de crise et sa procédure de mise à jour, de transmission et de consultation auprès des instances internes (CA/CSE/CSV) et externes (ARS/DDETS/Métropole de Lyon).

3. Le public accompagné

Le service accueille des personnes isolées, ou en couple, sans domicile fixe : à la rue, en hébergement d'urgence, hébergé par un tiers, en squat, à l'hôpital, en fin de prise en charge en LHSS, en sortie de prison. Elles ont toutes vécues un long parcours d'errance, ont déposé une demande d'hébergement à la MVS et souhaite un habitat individuel. Les personnes peuvent être accueillies avec leur animal de compagnie.

Comme déjà souligné en 2023, nous accueillons des personnes présentant des parcours de vies plus chaotiques, une errance plus longue, et des problématiques de santé plus marquées. Elles ont une demande d'hébergement datant de plusieurs années à la MVS, sans qu'une solution adaptée ne leur ait été trouvée.

3.1. Les nuitées

	CHRS		
	2022	2023	2024
Capacité (nombre de places)	2022	2023	2024
Nombre de nuitées réalisables	7060	7300	7320
Nombre de nuitées réalisées	7127	5758	5362
Taux d'occupation	101 %	79 %	73%

La baisse du taux d'occupation est liée à la difficulté de capter des logements. Les sorties de CHRS (passage en IML et glissements de baux) ont été plus nombreux que le nombre de logement captés, ce qui a un effet direct sur le taux d'occupation du CHRS.

	NUITÉES AUTRES DISPOSITIFS			AVAL	
	ORAR	DMLA	IML LDA	CHRS	DMLA
Nombre de nuitées réalisées	732	247	1187	1197	366
Nombre de personnes	2	1	5	6	2

Les nuitées dans le cadre du DMLA sont en nette diminution (820 nuitées en 2023), la dernière personne faisant partie de ce projet ayant bénéficié d'un glissement de bail au cours de l'année.

En revanche, nous remarquons une hausse de l'accompagnement « hors les murs » pour les publics sortis de CHRS représentant 1187 journées d'accompagnement en 2024 contre 219 en 2023. En effet, comme nous avons déjà pu le souligner, la poursuite de l'accompagnement peut s'avérer nécessaire ou tout du moins souhaitée par certaines personnes. PolyGônes peut représenter pour les personnes la stabilité dans le lien, un lieu sécurisant, une écoute, un service et assurer une sortie pérenne du dispositif d'hébergement.

3.2. Typologie des personnes accompagnées en 2024

3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	CHRS / IML LDA / AVAL : 29				ORAR : 2				DMLA (hébergement et aval) : 3			
	Sexe		Total	%	Sexe		Total	%	Sexe		Total	%
Tranche d'âge	Féminin	Masculin			Féminin	Masculin			Féminin	Masculin		
- 3 ans			0									
3 à 17 ans			0									
18 à 24 ans					1	1	50 %					
25 à 59 ans	3	23	26	90%	1	1	50 %		3	3	100%	

+ 60 ans	2	1	3	10%								
Total	5	24	29	100	1	1	2	100	0	3	3	100
%	17 %	83%	100		50%	50%	100		0 %	100 %	100	

Le public accueilli reste majoritairement masculin et la moyenne d'âge de 47 ans, est sensiblement identique à 2023 (48 ans).

3.2.2. Composition et caractéristiques des ménages accueillis

Composition	CHRS / IML LDA/AVAL			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Femme isolée	3	2	2	2	1	1	2	1	
Homme isolé	15	19	21	3	1	1	9	5	3
Couple sans enfants	3	3	3						
Famille monoparentale									
Couple avec enfants, famille									
Groupe familial									
Groupe d'adultes									
NB TOTAL de ménages	21	24	26	5	2	2	11	6	3
%									

Légende

Caractéristiques	2022	2023	2024
Femme victime de violence	1		
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	24	19	21
Personnes placées sous-main de justice	3	3	6
Personnes présentant des troubles psychiques	21	28	30
Personnes victimes de violences	3	4	0
Jeunes Majeurs (18-25)	3	1	1
Personnes en situation de grande marginalité	19	20	20
Personnes sortant d'incarcération	3	3	5

Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	19	19	20
NB TOTAL de ménages	37	35	34
%			

Nous observons que la part des troubles psychiques parmi les personnes accompagnées progresse d'année en année représentant au même titre que les addictions, le handicap et la situation de grande marginalité ce qui caractérisent le plus le public accueilli.

3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Française	21	24	26				6	4	2
UE	2		1				1		
Hors UE	1	3	2	5	2	2	4	2	1
Total	24	27	29	5	2	2	11	6	3
%									

3.2.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
CNI	21	24	27				6	4	2
Titre séjour	1	3					4	2	1
Titre européen	2		2				1		
Droits incomplets				2					
Déboutés				2	2	2			
Sous procédure				1					
Total	24	27	29	5	2	2	11	6	3
%									

3.2.5. Ressources des personnes accompagnées en 2024

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024

Sans ressources	1	2	1	4	2	2			
Prestations sociales uniquement	20	21	22	1			8	4	2
Activité salariée + Prestations	1	1	2					1	
Activité salariée seule	2	1	1				2		
Autres		2	3				1	1	1
Total	24	27	29	5	2	2	11	6	3
%									

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

4.1.1. Organisation générale

L'équipe fonctionne en multi-référence, ce qui permet une continuité dans l'accompagnement et une prise en charge globale des personnes hébergées. Les rendez-vous ont lieu au service, au domicile ou à l'extérieur selon les objectifs. Ils sont la plupart du temps effectués par un binôme qui est constitué en fonction des besoins et objectifs des rendez-vous (AS/IS, AS/IDE, IDE/IS).

Notre accompagnement s'inscrit dans une démarche qui s'inspire du rétablissement. A ce titre, nous partons des souhaits et besoins des personnes accompagnées pour les aider à se réapproprier leur parcours de vie et leurs projets. Nous nous positionnons en soutien dans le travail de réalisation de ces projets, en essayant d'interférer le moins possible dans leurs décisions et d'être dans une posture de non-jugement de leurs choix. Notre travail consiste à favoriser leur autonomie au quotidien en gardant toujours à l'esprit que notre accompagnement est temporaire et que les personnes doivent s'appuyer sur leurs propres ressources et le droit commun.

Lorsque la personne quitte le dispositif, nous lui proposons de rester en soutien si elle le souhaite le temps qu'elle s'approprie de nouveaux repères. La durée de cet accompagnement « aval » peut aller de trois à six mois.

4.1.2. Focus sur la tenue des permanences hebdomadaires au sein de PolyGônes

Chaque semaine, le CHRS en diffus organise une permanence d'une demi-journée (trois heures), sans rendez-vous, ouverte à toutes les personnes accompagnées. C'est un temps en libre accès, où chacun peut venir comme il veut, rester dix minutes ou toute la durée, selon ses envies et ses besoins. Cette permanence permet de maintenir un lien régulier, dans un cadre simple et accueillant. C'est souvent l'occasion de passer un moment convivial autour d'un café, d'échanger avec l'équipe ou avec d'autres, de jouer à des jeux de société, ou tout simplement de sortir un peu de l'isolement.

Mais c'est aussi un temps utile pour avancer dans des démarches : administrative, sociale ou autre. Les personnes peuvent utiliser un ordinateur, se connecter à Internet, imprimer ou faire des photocopies. Elles peuvent faire les démarches seules ou être accompagnées par l'équipe, selon leur autonomie.

Ce rendez-vous hebdomadaire, stable et repéré, permet aux personnes de savoir qu'il y a toujours un lieu où elles peuvent venir, sans contraintes, dans un cadre bienveillant et soutenant.

En 2024, la tenue de cette permanence a donné lieu à 62 passages représentant 10% des actes parmi l'ensemble des modalités d'accompagnement.

4.1.3. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Suite à la formation en 2023 sur Le PPI, l'équipe a mis l'outil « à l'épreuve » tout au long de l'année. L'outil a été ajusté au fur et à mesure de l'année et a pu faire l'objet d'un travail auprès de 82 % des personnes accompagnées en 2024 (avec au moins un PPI dans l'année). Les thématiques d'accompagnement ressortant majoritairement de l'élaboration des PPI sont respectivement l'administratif, l'habiter et la santé suivis de l'emploi formation, la citoyenneté et le lien social.

Par ailleurs, un travail a été mené tout au long de l'année autour de la réécriture du projet d'établissement de PolyGônes. Pour mener ce travail, nous avons bénéficié de l'accompagnement de l'ENSEIS. Cet accompagnement a donné lieu à trois journées de travail en équipe au sein des locaux de l'ENSEIS en présence de l'intervenante, ponctuée de temps en groupes de travail au service afin d'avancer dans l'écriture du projet. Les séances de travail avaient chacune leur objectif : Re situer le service dans son histoire institutionnelle, définir ses principes d'action et méthodologie d'intervention, le processus et thématiques d'accompagnement, les moyens humains, matériels et organisationnels. Ce travail a aussi permis de valoriser le partenariat et le travail de réseau vu comme essentiel et au cœur de la pratique.

4.2. Les entrées

Motifs orientation en CHRS	2022	2023	2024
Expulsion locative			
Séparation /divorces/rupture familiale			
Fin d'hébergement (tiers)	1	1	1
Squat /hébergement insalubre	1	1	1
Maladie			
Errance /désocialisation / sortie de la rue	2	6	2
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile			

Fin de prise en charge urgence			1
Sortie de plan froid			
Violences conjugales			
Demandeurs d'asile en cours de procédure			
En recherche d'emploi			
Logement insalubre /inhabitable			
Sortie d'établissement spécialisé	1	4	
Autre	1		
NSP			
NB TOTAL de personnes	6	12	6
%			

La baisse des admissions par rapport à 2023 est essentiellement liée à la difficulté de capter des appartements correspondant aux besoins du public en comparaison au rythme des sorties du CHRS (passage en IML et glissement de baux). Du côté des admissions, la part du public en situation d'errance, en squat reste majoritaire.

Toutes les orientations ont été réalisées dans le cadre du SIAO

4.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

En 2024, j'ai assuré un accompagnement socio-professionnel auprès d'un public en situation de vulnérabilité, confronté à de multiples difficultés, notamment en matière de santé, d'accès aux droits et d'insertion professionnelle.

En moyenne, j'ai suivi une dizaine de personnes dans leur parcours de remobilisation vers l'emploi et la formation. Cet accompagnement a pris différentes formes selon les besoins identifiés :

- **Définition et remobilisation du projet professionnel** : Certaines personnes ont bénéficié d'un travail d'orientation et de clarification de leur projet, afin de structurer un parcours d'insertion adapté à leurs compétences et aspirations.
- **Orientation vers des dispositifs adaptés** : Plusieurs bénéficiaires ont été orientés vers des structures telles que les ESAT ou les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), notamment dans les secteurs de la menuiserie et de la restauration, afin de favoriser une intégration progressive et sécurisée dans le monde du travail.
- **Renforcement des compétences linguistiques** : Certains ont suivi des cours de français en ASL ou préparé la certification DELF, dans le but d'améliorer leur maîtrise de la langue et de faciliter leur insertion professionnelle.

- **Techniques de recherche d'emploi** : D'autres ont participé à des ateliers spécifiques sur la recherche d'emploi, en partenariat avec **YOON**, structure spécialisée dans l'accompagnement des personnes étrangères dans l'accès aux droits et à l'emploi.
- **Accès à la culture et ouverture sociale** : Afin de favoriser l'inclusion sociale, j'ai orienté plusieurs bénéficiaires vers des ateliers proposés par **Alynea**, dans le cadre de la permanence **Pass Culture**, leur permettant d'accéder à diverses manifestations culturelles (visites de musées, spectacles, etc.). J'ai également organisé une visite d'une salle de concert ainsi qu'une participation à un événement musical en collaboration avec **Médiatone**.
- **Réduction de la fracture numérique et accès aux outils de communication** : Grâce au partenariat avec **Emmaüs Connect**, certaines personnes ont pu bénéficier d'une carte SIM gratuite pour garantir leur accessibilité téléphonique. Elles ont également été orientées vers des formations en numérique afin de les rendre autonomes dans leurs démarches en ligne.
- **Accompagnement sur un projet entrepreneurial** : Un suivi spécifique a été mis en place pour une personne ayant le projet d'ouvrir un tiers-lieu. Avec l'appui du dispositif **JobCoach** de **LAHSO**, un événement autour du loisir a pu être organisé afin de structurer et expérimenter cette initiative.

Cependant, cet accompagnement s'est heurté à plusieurs freins, notamment des problématiques de santé nécessitant la constitution de dossiers **MDPH**, afin d'apporter des solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes concernées. J'ai également constaté que, bien que de nombreuses personnes aient accédé à l'emploi, à des stages ou à des formations, un certain nombre d'entre elles ont interrompu leur parcours pour diverses raisons. Face à ces abandons, un travail d'adaptation et de suivi a été mis en place, permettant de proposer des actions adaptées à leur rythme et à leurs capacités.

Enfin, grâce à une collaboration étroite avec l'équipe de PolyGônes et l'ensemble des partenaires socio-professionnels, j'ai pu instaurer une dynamique d'insertion progressive et personnalisée, veillant à ajuster chaque parcours aux besoins et aux objectifs des bénéficiaires.

4.3.1. Typologie du public

4.3.1.1. Age / sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Parmi les 10 personnes accompagnées, on compte une majorité d'hommes (7) et trois femmes. Les tranches d'âge sont réparties comme suit : 6 personnes ont entre 36 et 45 ans, 1 personne a moins de 25 ans, 1 personne a entre 26 et 35 ans, 1 personne a entre 46 et 55 ans, et 2 personnes ont plus de 55 ans.

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	1	10 %
26 / 35 ans	1	10 %
36 / 45 ans	6	60 %
46 / 55 ans	1	10 %
> 55 ans	1	10 %
Total	10	100%

4.3.1.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Parmi les 10 personnes accompagnées, les niveaux de formation sont variés, allant du CAP/BEP (niveau V) au Bac+2 (niveau III), avec également des bénéficiaires titulaires de diplômes étrangers non reconnus en France. Ces données soulignent l'importance d'adapter le parcours d'insertion socioprofessionnelle en fonction des fragilités de chacun, quel que soit son niveau de formation. L'accompagnement doit être individualisé pour répondre aux besoins spécifiques et lever les freins à l'insertion.

Niveau de formation	Cf~ i fn
Illettré, analphabète, non scolarisé	0
Niveau VI (avant 3ème)	0
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	5
Niveau IV (BAC)	0
Niveau III (BAC+2)	3
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	0
Diplôme étranger non reconnu en France	2
Total	10

4.3.2. Remobilisation vers l'emploi

4.3.2.1. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	1
Bilan, diagnostic	1
Projet Professionnel	3
Médiation partenaires socio-pro	0
Changement Référent RSA	0
Orientation PLIE	0
Suivi dans l'emploi/formation	5
PERLE	0

4.3.2.2. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées en 2023

En réalité, le CDD mentionné dans le tableau correspond à un CDI Insertion en chantier d'insertion. Le public que j'accompagne est confronté à diverses problématiques de santé. Pour certains, un accompagnement spécifique a été mis en place, incluant la constitution d'un dossier MDPH et l'organisation de visites en ESAT afin d'affiner leur orientation professionnelle. D'autres bénéficient d'un travail de remobilisation, tandis que certains suivent des formations en français pour renforcer leur parcours et favoriser leur insertion professionnelle. J'ai pu constater que nombre d'entre eux ont accédé à l'emploi, que ce soit via un CDDI Insertion, un stage ou une proposition d'intégration en ESAT. Toutefois, une majorité a abandonné leur parcours pour

diverses raisons. Face à ces obstacles, nous mettons en place un accompagnement adapté afin de trouver des solutions personnalisées et pérennes.

CDI	
CDD – 3 mois/ intérim	
Formation ou CDD de + 4 mois	3
Formation Français	1
Total	4

4.3.2.3. Mesures à caractère sociale et en lien avec le handicap

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	6
Accès ou maintien des droits (chômage, ASS, RSA, etc.)	1
Total	7

Certaines personnes bénéficient de l'AAH et obtiennent automatiquement la RQTH. De plus, le délai entre le dépôt du dossier et l'admission en ESAT peut être particulièrement long. Ainsi, en 2024, trois personnes ont reçu un avis favorable pour l'AAH.

RQTH et AAH	2023	2024
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)		
Allocation adultes handicapés (AAH)	3	6
Total		

4.4. Actions collectives

Texte en style « Normal »

Nature séances	Nb séances	Nb participants
Atelier projet de service	1	4
Atelier cuisine	1	4
Permanence vétérinaire	2	5
Réunion préparation séjour 824000	2	11
Sorties loisirs	7	28
Repas fin d'année	1	13

NB TOTAL de séances	14	65
Nb personnes distinctes		17

50 % du public accueilli en 2024 a participé à au moins une action collective sur l'année. En effet, pour certaines personnes, les temps collectifs représentent un repère régulier dans l'accompagnement proposé, d'autres y participeront de manière plus ponctuelle.

L'année a été marquée par une dynamique forte autour des actions collectives, qui constituent un levier essentiel pour favoriser la participation des usagers, renforcer le lien social et encourager l'ouverture vers l'extérieur.

Un temps fort de cette dynamique a été l'organisation d'une activité autour du projet du service, pensée comme un moment central de participations des personnes accompagnées. Cette démarche a permis aux usagers de s'exprimer, de contribuer activement aux orientations du service et de se sentir pleinement acteurs.

Un atelier cuisine a été mis en place, dans une approche à la fois éducative et conviviale, pour permettre de renforcer les liens entre les participants, dans un cadre bienveillant et valorisant.

Des permanences vétérinaires ont également été organisées, afin de permettre aux personnes accueillies à PolyGônes, mais aussi à celle accueillies dans d'autres services d'ALYNEA, de prendre soin de leurs animaux, éléments souvent centraux dans leur équilibre et leur parcours.

Par ailleurs, un travail collectif important a été mené autour de la préparation du séjour 824000, un projet fédérateur, qui a mobilisé un grand nombre de participants. Ce séjour s'est construit autour de différents axes : le sport adapté, la promotion de la santé, mais aussi dans une démarche de cogestion autour des addictions. Ce projet a été l'occasion d'un véritable engagement collectif, tant dans sa préparation, que dans sa réalisation. Cette expérience de séjour a permis à l'équipe de s'ouvrir vers un travail de promotion de la santé, ainsi que de nourrir une dynamique autour de la participation des usagers.

Enfin, tout au long de l'année, des activités de loisirs ont été proposées : temps culturels, randonnées, sorties... Ces moments ont permis de renforcer le lien social, de lutter contre l'isolement des personnes, et d'encourager l'ouverture vers l'extérieur.

Un repas de fin d'année a clôturé l'année en réunissant de nombreux usagers autour d'un moment fort, particulièrement important en cette période parfois difficile pour certains.

4.5. Les sorties

4.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/24)

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Accès aux droits				2	2	2			

Ressources trop faibles pour occuper un logement		1							
Difficultés familiales /manque d'autonomie	3	5	7				1		
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	3	8	8				1		
Manque de place en logement adapté	2								
Manque de place en logement autonome	1	2							
Autres	4	4	1				2	1	
Total	13	20	16	2	2	2	4	1	0
%									

Les problèmes de santé et le manque d'autonomie sont les facteurs principaux freinant la sortie du CHRS. Ils nécessitent un accompagnement de proximité, la mise en place pour certaines personnes d'étayages qu'ils soient au domicile ou liés à la gestion administratives et budgétaires (MASP, mesures de protection).

4.5.2. Les orientations des personnes sorties

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Errance/sans domicile									
Chez la famille/tiers		1		1					
Hébergement en structure									
Logement adapté		1							
Logement autonome -Dont parc public -Dont parc privé	6 *	5**	5***				7	2	1
Etablissement spécialisé				1					
Rupture d'hébergement	1		1						
Autre	2	2	5	1				1	
NSP									
Total	9	9	11	3	0	0	7	3	1
%									

*(3 glissements de baux et 3 sorties ACIA)

** (3 glissements de baux et 2 sorties ACIA)

*** (4 glissements de baux et 1 sortie ACIA)

La dynamique des glissements de baux se maintient montrant tout l'intérêt LDA pour le service et le public bénéficiant de l'outil bail glissant. Dans « Autre » pour le CHRS, sont comptés les deux passages en IML, une procédure d'expulsion et le décès d'une personne en cours d'année.

4.5.2.1. Les sorties vers du logement adapté

	CHRS / IML LDA			ORAR			DMLA Hébergement et aval		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Sortie en FJT									
Sortie en FTM									
Sortie en pension de famille		1							
Sortie en résidence accueil									
Sortie en logement loué au travers IML, sous-location	1								
Sortie en résidence sociale									
Total	1	1	0	0	0	0	0	0	0
%									

4.6. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024

	CHRS			IML LDA			ORAR			DMLA		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
< 6 mois	0	4	4	2	2							
6 - 12 mois	1	6	2			1						
12 - 24 mois	8	3	8		2		2			4		
+ 24 mois	4	4	2					2	2		1	
TOTAL	13	17	16	2	4	1	2	2	2	4	1	0
Durée moyenne de	23	15	17	2	9	11	20	32	46	16	31	0

séjour en mois												
%												

La durée de séjour des personnes présentes en fin d'année reste stable par rapport à 2023. En revanche la durée de séjour des deux personnes présentes sur le dispositif « Zéro retour à la rue » continue à augmenter, faute de perspectives de régularisation administrative ne permettant pas de travailler un projet de sortie. Pour l'une des deux situations, la réorientation attendue vers un dispositif urgence en interne d'Alynea sera effective au premier trimestre 2025. Enfin, notons qu'il n'y a plus aucun séjour rattaché au projet DMLA de 2021, le dernier bail ayant glissé en 2024.

4.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024

Notons une baisse de la durée de séjour des personnes sorties du CHRS. Elle s'explique par la sortie des effectifs du CHRS lors du passage en IML (2 personnes concernées), aussi par deux fins de prise

	CHRS			IML LDA			ORAR			DMLA Baux glissants		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
< 6 mois												
6 - 12 mois	2	1	2		1	2	1					
12 - 24 mois	4	2	2			1	2			4		
+ 24 mois	3	5	3			1					1	1
TOTAL	9	8	7	0	1	4	3	0	0	4	1	1
Durée moyenne de séjour en mois	26	31	22	0	11	15	13	0	0	16	31	39
%												

en charge prématurées pour deux personnes (1 décès et le départ d'une personne à la suite de problématiques importantes rendant impossible la poursuite de la prise en charge).

5. Partenaires spécifiques et financiers

- La Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités

 <p>Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités</p>	<p>Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : aménagement, logement ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail.</p> <p>La DDETS finance PolyGônes qui dépend du pôle Hébergement et inclusion sociale</p>
---	--

- **L'Agence régionale de santé**

	<p>L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public de l'Etat placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé et des affaires sociales. Elle est en charge des questions de santé sur le territoire de la région.</p> <p>Financier de l'établissement PolyGônes, elle soutient les actions mises en œuvre dans le cadre du projet santé déployé par le dispositif.</p>
---	---

- **La Métropole de Lyon**

	<p>La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Ses missions et compétences sont variées : développement économique ; éducation, culture et loisirs ; solidarités ; cadre de vie ; gestion au quotidien ; relations internationales.</p> <p>En 2021, dans le cadre de son plan « retour remise à la rue », la Métropole de Lyon a financé l'accueil dans des logements intercalaires d'un public aux droits incomplets, familles ou isolés avec problématiques de santé. PolyGônes a porté l'accompagnement du public isolé.</p>
---	---

- **Le Groupement d'intérêt économique**

	<p>Le Groupement d'Intérêt Economique la ville autrement est composé des quatre membres que sont EMH, Rhône Saône Habitat, Fondation Aralis, SVU et ALYNEA. Il a pour objet de développer des projets d'actions innovant en termes d'habitat, d'accompagnement et de services répondant à des besoins non pourvus parmi les publics en situation d'exclusion.</p> <p>Pour PolyGônes, la présence d'EMH dans le GIE favorise un partenariat renforcé permettant de capter aussi bien de l'habitat transitoire adapté à nos publics que de l'habitat de droit commun pour les personnes à la sortie du dispositif ou en sous-location dans le cadre du projet CHRS glissant.</p>
---	--

- **L'ORSAC**

	<p>L'Organisation pour la Santé et l'Accueil est reconnue d'utilité publique depuis 1952. Au travers le fonctionnement de ses établissements, elle s'attache à répondre à l'évolution des besoins dans les secteurs sanitaire, social et médicosocial.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de création d'habitats modulaires pour un public sortant de la rue en partenariat avec EMH, l'ORSAC a mis à disposition d'ALYNEA une partie du terrain des ACT de la Villa d'Hestia (établissement ORSAC). Au travers une convention établie entre Hestia et Alynea, PolyGônes assure</p>
---	---

l'accompagnement médicosocial des résidents orientés par Hestia sur ces modules.

- *La maison de la veille sociale du Rhône*



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.

- *L'école vétérinaire de Lyon*



Le campus vétérinaire de Lyon a pour mission dans le cadre du partenariat avec PolyGônes d'administrer gratuitement des soins et des médicaments aux animaux des personnes démunies, marginalisées et ne possédant pas de ressources suffisantes pour assurer ces soins.

Le partenariat mis en place avec le campus permet de proposer des permanences destinées aux personnes accompagnées par ALYNEA afin que leur animal puisse bénéficier de soins de prévention et d'orientation ainsi que d'un suivi médical régulier. C'est aussi un outil à la relation entre les référents et les personnes accompagnées.

Prendre soin de son animal permet également de travailler la question de la prise en compte de sa propre santé et aussi travailler la question de la responsabilisation quant à leur animal.

Ces permanences se déroulent dans les locaux du 04 août, dans des salles se situant au sous-sol adapté à l'accueil des animaux.

6. Conclusion et perspectives

En conclusion du rapport d'activité 2023, nous annonçons le recrutement de l'infirmière et son arrivée dans le service programmée fin mars 2024. L'équipe enfin au complet a pu poursuivre le travail de réflexion et de ré-écriture du projet de service. A l'heure de la finalisation de ce rapport d'activité, ce travail est achevé et est en cours de mise en page avant présentation devant le conseil d'administration.

L'établissement PolyGônes a aussi fait l'objet de sa première évaluation externe. Dans ce cadre et comme énoncé en partie 2.3, cette évaluation a permis de mettre en lumière la qualité du travail d'accompagnement mené par le service répondant à la plupart des exigences du référentiel HAS. Le plan d'action reprenant les axes d'amélioration identifiés a été élaboré à la suite de cette évaluation et sera mis en œuvre dès 2025.

2024 a aussi été une année riche pour l'activité du service restant dans la même dynamique que les années précédentes en réaffirmant sa volonté de permettre l'accueil des personnes les plus vulnérables. Pour cela et même si la problématique de captation de logements est toujours aussi marquée, le service a pu acquérir 4 nouveaux appartements dans le cadre du projet du LDA, permettant ainsi à 5 personnes (4 ménages) d'intégrer ce projet.

L'équipe a également pu mener à bien le projet de séjour en montagne avec cinq résidents en partenariat avec l'association 82 4000 et souhaite réitérer l'expérience en 2025.

Enfin, nous annonçons déjà en 2023 les réflexions en cours en vue du déploiement souhaité pour le service ; ces réflexions avaient donné lieu à la rédaction de deux fiches actions dans le cadre de la renégociation du CPOM. En 2024, les réflexions se sont poursuivies et une rencontre tripartite DDETS/ARS/ALYNEA au mois de juin a permis d'échanger et d'argumenter les pistes de développement envisagées. Malgré l'écoute dont nous avons pu bénéficier de la part de nos interlocuteurs et l'intérêt partagé sur les pistes proposées, nous n'avons pas obtenu de réponse à notre demande. A ce jour, ces pistes de développement au travers deux axes, le « Hors les murs » et « les lieux de vie », sont toujours d'actualité et devront faire l'objet de nouvelles discussions avec nos tutelles en 2025.